

Guide pour les investisseurs

Qu'est-ce que l'AEMF ?

L'AEMF est l'Autorité européenne des marchés financiers. Il s'agit d'une autorité de régulation indépendante de l'Union européenne dont le siège est établi à Paris.

L'un des objectifs de l'AEMF est de renforcer la protection des investisseurs dans le secteur financier.

L'AEMF remplit cette mission en s'assurant que les règles applicables au secteur financier sont mises en oeuvre de manière cohérente au sein de l'Union européenne.

L'Autorité vise ainsi à renforcer la confiance des consommateurs dans l'ensemble du système financier, ainsi qu'à mieux protéger les clients de services financiers.



Pourquoi l'AEMF publie-t-elle ce guide ?

Bien que les pays européens disposent d'outils législatifs pour protéger les investisseurs, apporter une assistance aux consommateurs par des initiatives pédagogiques, telles que ce guide d'information, constitue une étape importante pour aider les investisseurs à protéger eux-mêmes leurs intérêts.

Ce guide est destiné aux consommateurs qui ont investi ou envisagent d'investir dans des produits financiers.

Quels que soient les montants que vous envisagez d'investir, il est important que vous ayez connaissance des options de placement qui sont à votre disposition. Il existe de nombreux services et produits d'investissement différents. Il est donc important que vous compreniez et soyez attentif aux risques et avantages que vous devrez prendre en considération lorsque vous effectuerez un choix parmi les différents services et produits d'investissement.

Vous devez également comprendre vos droits et savoir quelles informations peuvent vous être demandées, ou fournies, selon le type de service ou de produit d'investissement que vous choisirez.

Ce guide vous fournit des informations pratiques en matière d'investissements afin que vous soyez mieux préparé. Les lois en vigueur offrent un certain niveau de protection aux consommateurs, mais vous devez également jouer un rôle actif afin de prendre des décisions d'investissement en connaissance de cause.

Quels sont les types de services d'investissement à votre disposition ?

Lorsque vous investissez, vous devez réfléchir au type et au niveau de soutien que vous souhaitez obtenir de la part de l'entreprise d'investissement ou du prestataire de services d'investissement, de manière à choisir avec précision les entreprises qui répondront le mieux à vos besoins.

En ayant une idée claire de ce que vous cherchez, vous pourrez éviter de payer pour ce qui ne vous est pas nécessaire, ou de choisir une entreprise qui ne pourra pas vous offrir ce dont vous avez besoin.

Les services d'investissement suivants sont à votre disposition :

Conseil en investissement: vous obtenez des recommandations personnalisées sur les produits. Ce service est le mieux adapté pour les investisseurs qui veulent prendre leurs propres décisions d'investissement, mais qui souhaitent également bénéficier du soutien et des recommandations avisées de conseillers financiers.

Investir (ou négocier) sans conseil en investissement: l'entreprise d'investissement recevra de votre part, puis transmettra ou exécutera, vos ordres d'achat ou de vente de produits - sans vous donner de conseils. Ce service est généralement le mieux adapté pour les investisseurs plus expérimentés ou autonomes qui sont capables de recueillir et d'évaluer, de leur propre initiative, des informations sur les produits et qui sont en mesure de prendre des décisions de placement sans l'aide de tiers. Ce type de service est de plus en plus proposé sur internet.

Gestion de portefeuille: vos placements sont gérés par une entreprise d'investissement en votre nom, et vous dépendez des choix et des décisions de l'entreprise. Celle-ci ne vous informera pas de chaque investissement qu'elle réalisera en votre nom. Toutefois, elle est tenue de vous informer, sur une base régulière, concernant les décisions d'investissement prises pour votre compte. Ce service

(gestion de portefeuille) est le mieux adapté pour les investisseurs qui acceptent de déléguer à des tiers les choix en matière d'investissements.



Quelles questions vous posera-t-on lorsque vous sollicitez un conseil en investissement ou des services de gestion de portefeuille ?

Lorsque vous sollicitez un conseil en investissement ou un service de gestion de portefeuille, vous avez plus confiance dans les conseils de l'entreprise que dans les décisions d'investissement que vous pourriez prendre vous-même sans vous baser sur un conseil. Il vous faut dès lors avoir l'assurance que l'entreprise comprend vos besoins et votre situation individuels et qu'elle vous recommande ou achète et vende les produits qui vous conviennent.

Il est important que l'entreprise recueille auprès de vous des informations complètes et précises pour lui permettre de vous recommander ou de choisir les produits adaptés à vos besoins. Il est dans votre intérêt de fournir à l'entreprise des informations correctes, à jour et complètes. Vous devez également informer l'entreprise de tout changement important dans votre situation. L'entreprise a l'obligation de garder toutes ces informations confidentielles.

L'entreprise devra vous poser plusieurs questions dans le cadre d'une procédure appelée **«test d'adéquation»**. Ces questions concernent vos objectifs d'investissement, votre situation financière, ainsi que vos connaissances et votre expérience. L'entreprise adaptera ses recommandations en fonction de vos réponses.

Vos objectifs d'investissement : les questions liées à vos objectifs d'investissement peuvent porter sur les aspects suivants:

- l'objectif de l'investissement. Par exemple, vos objectifs pourraient être d'investir pour générer des revenus (paiements réguliers, tels que les dividendes ou les intérêts), pour favoriser la l'augmentation régulière d'un capital, ou pour préserver votre capital. Ces informations couvrent également votre *aversion au risque* et votre profil de risque;
- le montant de l'investissement;
- la durée pendant laquelle vous souhaitez détenir l'investissement. Cette information est particulièrement importante lors de l'achat de produits qui pourraient être coûteux ou difficiles à vendre avant leur échéance contractuelle. Cette information est également importante en ce qui concerne l'imposition de certains investissements (par exemple, l'imposition peut dépendre de la durée de conservation du produit);
- votre aversion au risque et votre profil de risque. L'entreprise doit savoir si vous souhaitez limiter les risques, ou si vous êtes prêt à accepter une prise de risque élevée avec un potentiel de rendement plus élevé, mais également une éventuelle perte de capital.

Votre situation financière: les questions relatives à votre situation financière pourront notamment concerner vos revenus, vos actifs, vos dettes et vos autres engagements financiers. Les questions pourront dès lors porter sur les aspects suivants:

- le descriptif résumé de vos actifs (par exemple, l'argent que vous possédez sur un compte

bancaire, une propriété ou d'autres investissements). L'entreprise doit, si nécessaire, également recueillir des informations sur les conditions et les modalités d'accès à ces actifs, notamment, le cas échéant, sur les engagements garantis par ces actifs;

- le résumé des passifs et des obligations financières régulières (par exemple le loyer, les frais de scolarité, les assurances);
- les montants de vos revenus réguliers et de vos revenus totaux, s'ils sont obtenus sur une base permanente ou temporaire, et la source de ces revenus (par exemple, emploi, revenus de retraite, revenus de placements, rendements locatifs, etc.);
- les régimes de soins de santé;
- les engagements de préparation de la retraite;
- votre situation professionnelle;
- votre état civil;
- votre situation familiale (ce qui peut influencer sur votre situation financière – par exemple, dans le cas d'une naissance ou lorsque vos enfants sont en âge d'aller à l'université).

Vos connaissances et votre expérience: les informations concernant vos connaissances et votre expérience des marchés et des produits financiers pourront être recueillies au travers de questions portant sur:

- les types de services, de transactions et de produits que vous connaissez;
- la nature, le volume et la fréquence de vos transactions antérieures;
- votre niveau d'instruction;
- votre profession actuelle ou passée.

Ces listes ne sont pas exhaustives. Il est possible que d'autres informations vous soient demandées. La loi oblige les entreprises à recueillir des informations à votre sujet. L'étendue des informations recueillies variera en fonction des caractéristiques du client, de la nature et de l'étendue du service à fournir, et du type de produit ou de transaction envisagé, ainsi que de leur complexité et des risques encourus.

Gardez toujours à l'esprit qu'il est dans votre intérêt de fournir à l'entreprise des informations aussi complètes que possible sur votre situation personnelle et vos objectifs. De cette manière, l'entreprise disposera de toutes les informations nécessaires pour lui permettre de formuler une recommandation qui vous conviendra. Il existe évidemment des législations sur la protection des données visant à protéger vos données personnelles et votre vie privée.

Si une entreprise fournissant des conseils ou un service de gestion de portefeuille ne reçoit pas, ou ne peut obtenir les informations nécessaires pour évaluer l'adéquation des formules d'investissement par rapport à votre situation, elle ne peut formuler une recommandation ou prendre des décisions pour votre compte. Si vous fournissez des informations limitées ou erronées, l'entreprise d'investissement sera dans l'incapacité de vous fournir un service de qualité.



Quelles questions vous posera-t-on lorsque vous ne demanderez pas un conseil en investissement ?

Si vous donnez simplement à une entreprise l'ordre d'acheter ou de vendre un produit financier sans solliciter de conseil en investissement ou sans lui confier la gestion de votre portefeuille, l'entreprise devra vérifier le **caractère approprié** du produit. Vous devez connaître les conséquences et le niveau de risque de ce type de service.

L'entreprise devra vous poser des questions sur vos connaissances et votre expérience relatives à l'investissement concerné, afin d'évaluer si ce produit est approprié pour vous. Les questions pourront porter sur:

- les types de services et de produits que vous connaissez déjà;
- la nature, le volume et la fréquence de vos transactions antérieures;
- votre niveau d'instruction;
- votre profession actuelle ou passée.

Il est important que vous compreniez que l'un des principaux objectifs de ces questions est de vérifier que vous disposez de l'expérience et des connaissances nécessaires pour appréhender les risques liés à un investissement spécifique.

Si l'entreprise conclut que vous disposez des connaissances et de l'expérience nécessaires pour comprendre les risques encourus, elle sera autorisée à exécuter la transaction que vous souhaitez.

Dans le cas contraire, l'entreprise vous adressera un avertissement signalant soit qu'elle considère que la transaction envisagée ne vous convient pas, soit que l'information fournie est insuffisante pour lui permettre de se prononcer. Si vous insistez pour que la transaction soit exécutée, vous devrez en accepter le risque.

Quelles questions se poser et quelles questions poser à l'entreprise ?

Il est important de poser des questions avant de prendre une quelconque décision concernant vos investissements (suivant un conseil ou non). Ne soyez pas intimidé. Rappelez-vous que c'est votre argent qui est en jeu.

L'entreprise doit vous fournir certaines informations, et notamment des informations sur l'autorité de contrôle à laquelle elle est assujettie et sur les services qu'elle propose pour vous aider à comprendre la nature des services proposés, les types de produits disponibles et les risques qu'ils comportent. N'hésitez pas à vérifier ces informations. Si un aspect n'est pas clair, si vous ne comprenez pas les informations qui vous sont communiquées ou si vous estimez avoir besoin de plus amples informations, n'hésitez pas à les demander.

Posez des questions pour mieux comprendre les produits financiers et les risques qui y sont associés

Puisque vous prenez vous-même vos décisions d'investissement, vous devez être sûr de comprendre les avantages, les inconvénients et les risques relatifs aux différents types d'investissements. L'entreprise vous expliquera la nature des produits financiers



proposés, ainsi que les risques et les coûts qui y sont liés. Elle exposera notamment les risques inhérents aux produits et précisera si leurs prix ou leurs valeurs peuvent fluctuer. La quantité d'informations fournies dépendra du type, de la complexité et du profil de risque du produit.

Gardez à l'esprit que tous les investissements comportent un certain niveau de risque : en prenant des risques plus élevés, vous risquez davantage de perdre une partie ou la totalité de votre investissement initial. Vous devez connaître les choix d'investissement dont vous disposez et les conséquences que les différents types d'investissement peuvent avoir sur votre patrimoine. Les risques et les rendements potentiels varient considérablement d'un investissement à l'autre.

Demandez des informations sur les commissions, les coûts et les frais

Les conseils en investissement et les services de gestion de portefeuille ne sont pas gratuits. Lorsque vous sollicitez des conseils ou des services de gestion de portefeuille, demandez à l'entreprise quel montant elle vous facturera pour ses services avant et après l'investissement.

Il est important de comprendre comment l'entreprise est rémunérée pour ses services. Demandez à l'entreprise de vous expliquer ces aspects. Par exemple, perçoit-elle des honoraires, des commissions ou d'autres avantages financiers de la part des fournisseurs de produits qu'elle recommande ou dans lesquels elle investit en votre nom, ? Cela vous permettra également d'évaluer si l'entreprise est indépendante lorsqu'elle formule des recommandations d'investissement ou investit en votre nom.

- Des produits différents ont des coûts et des frais différents. Pour certains produits, tels que les actions et les obligations, vous serez probablement invité à payer une commission

probablement invité à payer une commission unique pour l'achat ou la vente du produit.

- Pour d'autres produits, tels que les fonds communs de placement, certains frais sont facturés à des moments précis, en fonction des opérations que vous effectuez tandis que d'autres sont facturés de manière régulière. Les frais sont décrits en détail dans le prospectus de chaque fonds, que vous devez lire avant d'investir.
- En outre, lorsque l'entreprise conserve pour vous les produits achetés, elle peut vous facturer des frais supplémentaires, appelés *droits de garde*. Ces frais sont à votre charge.

Demander des informations à propos de l'entreprise

Les entreprises doivent disposer d'une autorisation pour fournir des services. Si une entreprise n'est pas autorisée à fournir des services d'investissement et exercer des activités (dans un domaine particulier), elle ne peut pas légalement fournir ces services ni exercer ces activités..

Il faut toujours vérifier que l'entreprise est agréée dans votre pays sur le site <http://www.esma.europa.eu/page/Investment-Firms> ou sur le site internet du régulateur national de l'entreprise.

Informations sur la gestion de portefeuille

Si vous avez demandé à une entreprise de gérer vos investissements (gestion de portefeuille) en pour votre compte, l'entreprise doit vous communiquer toutes informations utiles, y compris les objectifs de gestion, le degré de risque associé, les types de produits qui peuvent être inclus dans votre portefeuille, les transactions qui peuvent être effectuées ainsi que la méthode et la fréquence d'évaluation de vos investissements. Vous devez également demander des informations sur la méthode de calcul du rendement de votre portefeuille.

Renseignez-vous sur la situation de vos investissements

Renseignez-vous sur la fréquence à laquelle vous recevrez des relevés, ainsi que sur leur contenu. Cela vous permettra de comprendre plus facilement les relevés quand vous les recevrez. Au cours de votre relation commerciale avec l'entreprise, tenez-vous constamment au courant du rendement de vos investissements et examinez s'ils répondent à vos attentes et à vos objectifs, ou discutez-en avec l'entreprise. Le rendement de vos investissements correspond-il à ce que l'entreprise vous avait préconisé?

Renseignez-vous sur la politique d'exécution de l'entreprise

Lors de l'achat ou de la vente de produits financiers, l'entreprise doit exécuter vos ordres de manière à obtenir le meilleur résultat possible pour vous. La politique d'exécution de l'entreprise comprendra des informations sur les démarches et les lieux d'exécution des ordres, ainsi que sur les facteurs influençant le choix du lieu d'exécution

Renseignez-vous sur la politique de l'entreprise en matière de conflits d'intérêts

Les entreprises sont tenues d'agir de manière à servir au mieux vos intérêts. À cette fin, elles sont tenues de prendre des dispositions efficaces pour empêcher que des conflits d'intérêts portent atteinte à vos intérêts.

Autres informations

Avant d'investir, il serait prudent de vous assurer que vous connaissez les procédures de réclamation et de recours contre l'entreprise.

Une liste des systèmes d'indemnisation des investisseurs (ou des mécanismes de plaintes destinés aux investisseurs) est également disponible sur le site internet de l'AEMF (<http://www.esma.europa.eu/content/Welcome-Investor-Corner>), et sur le site internet du réseau FIN-NET (http://ec.europa.eu/internal_market/fin-net/index_en.htm).

Gardez à l'esprit que, conformément à la loi, toutes les informations que vous recevrez de la part de l'entreprise doivent être correctes, claires et non trompeuses. Les informations fournies ne doivent pas altérer, minimiser ou masquer des éléments importants, des informations ou des avertissements. Si vous ne comprenez pas les informations qui vous sont fournies, demandez des précisions.

Prenez des notes de toutes les discussions avec l'entreprise et de toutes les questions et réponses. Notez également ce que vous avez décidé de faire. Si un aspect ne répond pas à vos souhaits ou attentes et que vous déposez une plainte, vos notes permettront de déterminer ce qui a été dit.

Conclusion

Avant de choisir la manière d'investir votre argent, vous devez identifier vos principaux besoins et objectifs financiers. Aidez votre entreprise d'investissement à comprendre les motifs de votre investissement, votre situation financière, ainsi que votre expérience et vos connaissances des produits et des marchés financiers.

Peu importe le montant dont vous disposez, le plus important est de vous renseigner sur vos possibilités et vos droits. N'oubliez jamais que si vous avez des doutes, il faut poser des questions.